

Les Chagossiens déportés obtiennent le droit au retour

Partage international n° [215](#) - Juillet 2006

Toute une population insulaire, déportée en masse lorsque le gouvernement britannique « vendit » sa terre natale aux militaires des Etats-Unis, a remporté une éclatante victoire judiciaire et obtenu le droit de retourner chez elle.

Dans les années 1960 à 1970, toute la population de Diego Garcia, petite île régie par les Britanniques, située dans l'archipel Chagos (Océan Indien), fut terrorisée, attaquée et déplacée de force à l'île Maurice et aux Seychelles, dans une déportation massive faisant suite aux exigences du Pentagone qui voulait « nettoyer » et « expurger » l'île. Depuis lors, les insulaires chagossiens vivent dans la pauvreté, dans des taudis de l'île Maurice, tandis que les Etats-Unis ont construit l'installation militaire la plus puissante de l'Océan Indien - la base de laquelle ils ont attaqué l'Afghanistan et l'Irak.

L'exil forcé des Chagossiens violait la Déclaration 1514 des Nations unies sur le droit inaliénable des peuples coloniaux à leur indépendance.

En 1965, la Résolution 2066 des Nations unies ordonnait à la Grande-Bretagne de « n'entreprendre aucune action qui démembretrait ce territoire. » Mais le Royaume-Uni continua à nier qu'il y ait jamais existé une population indigène sur Diego Garcia.

Avec l'aide de leur remarquable avocat, Richard Gifford, les Chagossiens ont emporté quatre décisions judiciaires importantes - mais toutes ont été ignorées ou éludées par le gouvernement britannique. La première décision, en 2000, heurta le gouvernement : la Haute Cour s'était appuyée sur la

Magna Carta de 1215, qui proscrivait tout « *exil du Royaume* » sans procédure légale.

En mai 2006, lors de la dernière audition à la Haute Cour, Sir Sydney Kentridge QC décrit le traitement des Chagossiens comme « *outrageant, illégal et taillant une brèche dans les normes de la moralité* », et affirma qu'il n'existait aucun précédent connu « *d'utilisation légale de pouvoirs et prérogatives afin de déplacer ou d'exclure une population entière de sujets britanniques de leurs domiciles et de leur lieu de naissance* ».

Oliver Bancoult, leader du Groupe de réfugiés de Chagos, raconte : « *Nous avons remporté un jugement historique en notre faveur, nous permettant de retourner chez nous. Le droit du peuple, banni depuis tant d'années, a été reconnu.* »

Mais malgré cette décision, les Chagossiens rencontrent encore des obstacles. Le gouvernement britannique a fait appel, et les insulaires devront également affronter les interdictions de séjour, de la part du Royaume-Uni comme des Etats-Unis, qui s'opposent à tout retour sur l'île pour des raisons « sécuritaires » et alors que le bail sur Diego Garcia s'étend sur cinquante ans, avec une extension automatique de vingt ans.

Sources : The Guardian, BBC, G.-B.

Thématiques : [peuples et traditions](#), [politique](#)

Rubrique : [La voix des peuples](#) (Cette rubrique est consacrée à une force en plein développement dans le monde. La voix du peuple ne cessera de s'amplifier jusqu'à ce que, guidés par la sagesse de Maitreya, les peuples conduisent leurs gouvernements à créer une société juste dans laquelle seront respectés les droits et les besoins de tous.)